



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

Séance 28 février 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue **le 28 février 2024** à 16 h 00, à la salle de l'Hôtel de Ville, et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Est absente : Madame Stéphanie Gagnon

Ouverture de la séance à 16 h 00

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Nomination d'une personne ressource comme inspectrice en bâtiment adjointe
- 3.0** Demande d'appui à la MRC de La Haute-Côte-Nord pour abaisser la limite de vitesse route 138 secteur Ouest
- 4.0** Dépôt projet PSPS/ Chanson sur le Pont du Saguenay
- 5.0** Dépôt projet PSPS/ Projet Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher
- 6.0** Dépôt demande de subvention MRC de La Haute-Côte-Nord dans le PSEFE/ Bilan édifice Caisse Populaire
- 7.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 8.0** Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16 h 00 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-02-034

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

N°24-02-035

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESSOURCE COMME INSPECTRICE EN BÂTIMENT ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'inspecteur en bâtiment est absent pour différentes raisons, il n'y a aucun permis qui est émis ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment est présentement en absence maladie depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la municipalité de trouver une solution afin que les permis puissent être délivrés même s'il y a absence de l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière madame Andrée Lessard, a consulté le procureur de la ville afin d'avoir un avis juridique dans ce dossier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation du procureur et pour pallier à ce problème, nous pouvons nommer une ou des personnes ressources afin d'émettre les permis lors de l'absence de l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Sophie Bouchard, greffière-trésorière adjointe sont des personnes qui maîtrisent très bien les règlements l'urbanisme;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil nomme madame Andrée Lessard ainsi que madame Sophie Bouchard inspectrice en bâtiment adjointe.

N° 24-02-036

DEMANDE D'APPUI À LA MRC/ ABAISSER LA LIMITE DE VITESSE SECTEUR OUEST RTE 138

ATTENDU QUE la limite de vitesse sur la route 138 dans le secteur de la tourbière Lambert jusqu'au Garage Desmeules Auto est de 90 km/heure;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années ce secteur est problématique dû à l'achalandage dans les commerces pour sortir de certaines entrées soit publiques ou privées et qu'il y a souvent des accrochages face au dépanneur Chamberland;

ATTENDU QUE cette section de la rte 138 est très achalandée vu le nombre de commerces existant dans ce secteur et l'agrandissement du BMR/PRONATURE;

ATTENDU QUE la caisse du Saguenay St-Laurent, ont pour projet de construire une nouvelle caisse tout près du salon funéraire et que celle-ci desservira Bergeronnes, Les Escoumins; et Essipit ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déposé, en octobre 2023, une demande au MTQ afin d'abaisser la limite de vitesse de 90 à 70 à partir de l'intersection de la rue des Pilotes pour tout ce secteur et que cette requête a été refusée;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal demande l'appui à la MRC de la Haute-Côte-Nord afin de faire abaisser la limite de vitesse sur la route 138 de 90 à 70 km/heure à partir de l'intersection de la rue des Pilotes jusqu'au Garage Desmeules Auto.

N° 24-02-037

DÉPÔT PROJET DANS LE PSPS/ POUR LA CHANSON SUR LE PONT DU SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un pont sur le Saguenay, est un enjeu majeur pour la côte-nord qui vit depuis toujours avec les problèmes reliés aux traversiers;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie de la population qui utilise le service du traversier, souffre du « syndrome du traversier »;

CONSIDÉRANT QUE ce syndrome, dangereux pour celui qui en est atteint, peut avoir des répercussions diverses sur d'autres automobilistes sous forme d'accidents mortels, blessés graves et mineurs ou de dommages matériels. Ce syndrome contribue à expliquer un taux de décès plus de 3 fois supérieur à la moyenne provinciale aux abords du Saguenay sur la route 138 selon une étude réalisée par l'agence de la santé et des services sociaux du Québec en 2005;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons que la dangerosité de la route reliée au syndrome de la traverse n'a pas diminué au tiers de ce qu'elle était. De plus, plusieurs facteurs s'ajoutent à cette dangerosité tel que les pelotons qui sont générés par les nouveaux bateaux et qui expulsent des groupes de véhicules beaucoup plus élevés en période d'achalandage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QU'il est important de tenir compte des dangers générés par les files d'attente aux quais des traversiers, par la circulation des piétons à travers les véhicules en attente et ceux arrivant en fin de file d'attente, par la difficulté de circulation pour les gens des villages de part et d'autre du Saguenay, par la mauvaise définition des responsabilités quant à la gestion de ces longues files particulièrement en haute saison touristique;

CONSIDÉRANT QU'il ne faut pas négliger les dangers maritimes reliés à la croissance du nombre de navires et d'embarcations circulant à l'embouchure du Saguenay et des environs; aux conditions météorologiques sur l'eau, plus particulièrement la brume l'été empêchant l'utilisation d'un troisième navire, les glaces et les vents l'hiver empêchant les traversiers d'accoster, et qui, occasionnellement, les déportent vers le fleuve, obligeant l'intervention des brise-glaces de la garde-côtière canadienne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs incidents sont rapportés chaque année dû à l'inconfort des conducteurs quant au maintien de l'intégrité de leur véhicule ou de leurs vêtements lors de la traversée maritime, espaces exigües entre les véhicules, proximité des véhicules lourds souvent empoussiérés ou couverts de gadoue, et l'espace restreint de manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE des camionneurs en provenance de Québec, de Montréal ou de la région préfère s'imposer un long détour **par Ville de Saguenay** plutôt que de s'astreindre à de longues attentes la nuit aux quais des traversiers;

CONSIDÉRANT QUE deux accidents mortels survenus entre Bergeronnes et Tadoussac à l'automne 2002 impliquaient ces camionneurs qui, s'il y avait eu un pont, n'auraient pas eu à s'imposer ce long détour de nuit.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Desrosiers maire de la municipalité des Escoumins, a composé une chanson dans le but d'appuyer la construction d'un pont sur le Saguenay;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le lancement de cette chanson, d'avoir l'appui du conseil municipal et de différents partenaires afin qu'elle devienne virale;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'une vidéo promotionnelle et les publicités qui y sont rattachés génère des coûts;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer un projet à la MRC dans le programme PSPS (Politique de soutien aux projets structurants) dans le but d'appuyer la « chanson sur le pont du Saguenay »;

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité, dans le cadre du programme Politique de soutien aux projets structurants.

N° 24-02-038

DÉPÔT PROJET DANS LE PSPS/POUR LE PROJET DU CENTRE SPORTIF CHARLES-EDOUARD BOUCHER

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins est en démarche pour la réfection du système de réfrigération du Centre Sportif Charles-Edouard Boucher;

ATTENDU QUE cette amélioration permettra à notre centre sportif de fonctionner pour encore plusieurs années (minimum 40 ans);

ATTENDU QUE ce projet a été mis en branle depuis déjà 2 (deux) ans ;

ATTENDU QUE les sports pratiqués au Centre Sportif sont accessibles et desservent la majorité de la population des Escoumins et des municipalités voisines ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite déposer une demande d'aide financière de 50 000.00\$ (cinquante-mille dollars) dans le programme PSPS (Politique de soutien aux projets structurants);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande d'aide financière de 50 000.00\$ (cinquante-mille dollars) dans le programme PSPS (Politique de soutien aux projets structurants) à la MRC dans le but d'aider financièrement à la réfection du système de réfrigération du Centre Sportif Charles-Edouard Boucher;

QUE la Municipalité de Les Escoumins désigne Madame Juliette Renard Agente de développement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

N° 24-02-039

DÉPÔT POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DANS LE PSEFE / BILAN DE SANTÉ ÉDIFICE CAISSE POPULAIRE

ATTENDU QUE le programme (PSEFE) **Politique de soutien aux études préalable et fonds d'expertise à la réalisation de projet** proposé par la MRC consiste à faire progresser positivement un projet;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est en processus d'acquérir l'immeuble habitant la Caisse Populaire du Saguenay St-Laurent;

ATTENDU QUE lors de la signature de la promesse d'achat en janvier dernier, il a été convenu qu'il fallait faire inspecter le bâtiment par un inspecteur agréé;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a approché plusieurs firmes afin de connaître leurs intérêts dans ce mandat soit EPA Architecture, BGLA, Sylvain Simard architecte ainsi qu'Ardoise et que de ces quatre demandant deux ont répondu par écrit et les deux autres ont refusés verbalement;

ATTENDU QUE sur les quatre soumissionnaires, un seul a accepté le mandat soit la firme EPA architecture au montant de 8 900.00\$(huit mille neuf cent dollars) avant taxes;

ATTENDU QU'afin d'aider la municipalité dans ce mandat, une demande d'aide financière de 4 672.50\$ (quatre-mille six cent soixante-douze et cinquante cents) plus les taxes applicables sera déposée dans le programme **PSEFE** auprès de la MRC;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Escoumins autorise l'agente de développement, madame Juliette Renard, à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité, dans le cadre du programme **Politique de soutien aux études préalable et fonds d'expertise à la réalisation de projet**;

QUE la somme à payer par la municipalité soit prise au surplus accumulée non affecté.

N° 24-02-040

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 16 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :

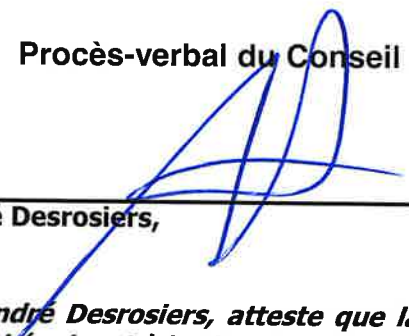
IL EST PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER LA PRÉSENCE SÉANCE. Présence des citoyens : 0



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal